



Parc national
de La Réunion



L'essentiel de la Charte du parc national de La Réunion

*Les Pitons, cirques et remparts
au centre d'un projet de territoire*

Charte approuvée par le décret n°2014-49 du 21 janvier 2014



L'essentiel de la Charte du parc national de La Réunion

Edito	3
Un parc national pour un territoire d'exception	5
Le caractère du parc national	7
Un projet de territoire équilibré.....	11
Le territoire du parc national	14
Un territoire, quatre enjeux majeurs.....	20
Une réglementation au service du projet de territoire	36
Faire vivre le projet de territoire	38
Les ressources en ligne.....	40

L'essentiel de la Charte du parc national de La Réunion

Directrice de la publication : Marylène Hoarau

Rédaction : Jean-François Bénard, Emmanuel Braun, Christine Duchemann, Ingrid Fontaine, Shandra Gombert, Isabelle Maillot, Bernard Grollier, Marylène Hoarau, Céline Horau, Franck Lustenberger

Conception : Bernard Grollier

Cartographie : Jean-Cyrille Notter

Infographie : Yannick Riet

Mise en page : TBWA\GLOBE

Tirage : 10 000 ex.

Impression Graphica

Dépôt légal : 5928



Photos de couverture :

Massif du Piton des Neiges, vu depuis le Piton de l'Eau

Foulsapate marron ou Mahot bâtard (*Hibiscus boryanus*)

Formes et couleurs : détail d'architecture créole

Plantation d'espèces indigènes à l'école de la Ravine blanche

Crédit photo : © Parc national de La Réunion

Jean-François Bègue (pages 2, 6, 9, 17, 19)

Hervé Douris (pages 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 19, 32)

Stéphan Szymandera (pages 17, 26, 28, 29, 30)

Jean-François Bénard (pages 10, 18, 27, 31, 33)

Lucien Tron (page 15)

Jean-Michel Probst (page 15)

Stéphane Di-Mauro (page 15)

Lorien Boujot (page 17)

Isabelle de Lavergne (pages 19 et 28)

Christophe Caumes (page 22)

Meigneux/Cœur de nature/SIPA (page 25)

Ingrid Fontaine (page 30)



Petit tamarin des hauts en fleurs (Sophora denudata), Plaine des cafres.

Une nouvelle étape pour un territoire unique au monde

Espaces témoins de l'âme réunionnaise, les Hauts contribuent à l'originalité et à l'attractivité de l'île tant par leurs caractéristiques géographiques que par leur composante humaine. Une culture originale s'est construite au fil du temps sur ce territoire ; riche et diversifiée, elle se caractérise par un lien étroit entre l'homme et la nature. Une nature exceptionnelle, par la majesté de ses paysages et par la richesse de sa biodiversité. Ce territoire avec toutes ses composantes est un élément majeur de l'histoire et de l'identité réunionnaises.

De cet héritage hors du commun, de ce patrimoine unique, les Réunionnais ont souhaité une reconnaissance nationale et internationale. L'objectif était de le protéger, de le révéler au monde, mais aussi de le valoriser dans le respect de son caractère et de l'identité de ses habitants. La reconnaissance nationale est venue de la création du parc national, puis l'inscription des « Pitons, cirques et remparts » sur la Liste du patrimoine mondial a donné une dimension internationale à La Réunion tout entière.

La Charte, un projet de territoire

A La Réunion, la Charte du parc national revêt une importance considérable, par sa portée juridique et par son ambition pour l'ensemble du territoire et pour la société. La Charte est aussi le plan de gestion des « Pitons, cirques et remparts », conformément aux engagements pris lors de l'inscription au Patrimoine mondial.

La Charte est ainsi un véritable projet de territoire, qui recherche le meilleur équilibre entre la nécessaire préservation des espaces remarquables et le développement des activités humaines. Mettre en œuvre une stratégie globale de protection et de développement : tel est le défi lancé aux multiples acteurs qui interviennent sur ce vaste espace. Comment faire en sorte que chacun devienne ambassadeur de la préservation de la biodiversité et des paysages, supports du développement durable ? Comment dans le même temps accompagner les projets portés par des populations ancrées depuis des générations sur ces terres chargées d'histoire et de traditions ?

Une gouvernance partagée, clé de la réussite de la Charte

Aux côtés de l'établissement public du Parc national, tous les autres acteurs institutionnels, associatifs et privés doivent s'impliquer pour animer et mettre en œuvre les mesures (petites et grandes) de la Charte. Les communes, qui choisissent librement d'adhérer à la Charte, sont les premières concernées. Des conventions d'application sont négociées avec chacune d'elles pour décliner la Charte en des projets concrets cohérents avec la stratégie communale et les spécificités des territoires.

La Charte du parc national de La Réunion est l'œuvre des Réunionnais largement représentés dans les instances du Parc national. C'est une ambition renouvelée pour le territoire des Hauts de La Réunion. Un territoire dont les patrimoines extraordinaires et la ténacité de ses habitants à les défendre ont convaincu l'État puis l'UNESCO.

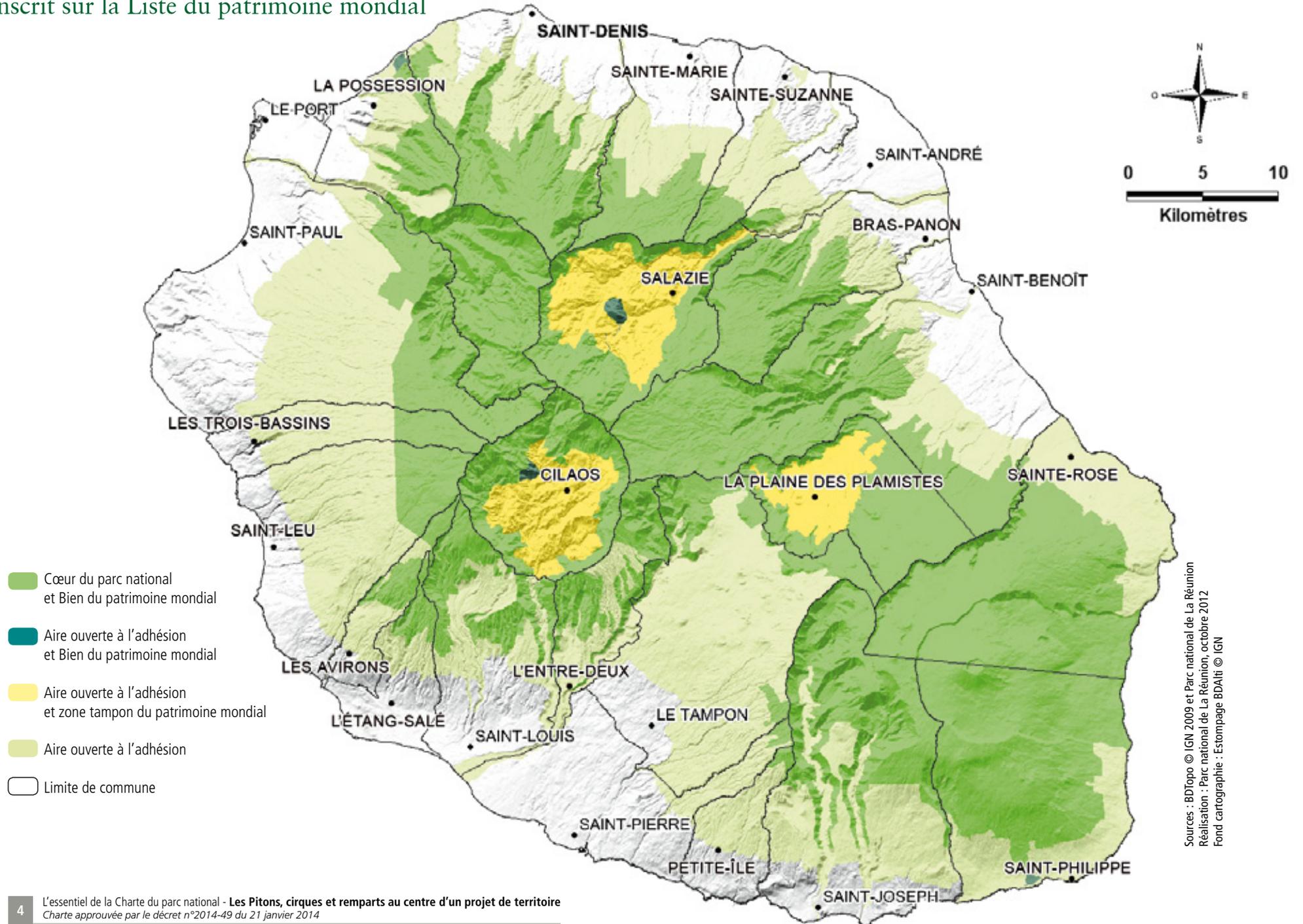
De ce caractère exceptionnel, de ces labels reconnus au plan international, La Réunion toute entière doit tirer parti pour développer et conforter les activités économiques de ses Hauts. Qu'il s'agisse de l'agriculture et de la sylviculture, du tourisme ou de l'artisanat, cette dimension de la Charte est encore plus incontournable dans le contexte socio-économique actuellement difficile.

La double reconnaissance de ses sites à travers le Parc national et le Patrimoine mondial confère à La Réunion une mission difficile mais ô combien passionnante et indispensable : faire vivre la Charte, pour préserver et valoriser le Bien des « Pitons, cirques et remparts », en lien étroit avec la population et pour le bénéfice du territoire.

Daniel Gonthier,

Président du conseil d'administration du Parc national de La Réunion

Parc national de La Réunion et Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial



Sources : BDTopo © IGN 2009 et Parc national de La Réunion
Réalisation : Parc national de La Réunion, octobre 2012
Fond cartographique : Estompage BDAIti © IGN

Les critères retenus pour l'inscription des Pitons, cirques et remparts sur la Liste du patrimoine mondial



La déclaration de Valeur universelle exceptionnelle adoptée par l'UNESCO retient deux critères : l'un relatif aux paysages, l'autre à la biodiversité.

Critère (vii) : L'association du volcanisme, des glissements de terrain d'origine tectonique, et de l'érosion par les fortes pluies et les cours d'eau a donné un paysage accidenté et spectaculaire d'une beauté saisissante, dominé par deux volcans, le Piton des Neiges qui est endormi et le Piton de la Fournaise qui est extrêmement actif. Parmi les autres caractéristiques principales du paysage, il y a les « remparts » – des murailles rocheuses escarpées d'âge et de nature géologiques variables - et les « cirques » que l'on peut décrire comme des amphithéâtres naturels massifs dont la hauteur et la verticalité sont vertigineuses. On trouve, dans le Bien, des gorges profondes, partiellement boisées et des escarpements, avec des forêts ombrophiles subtropicales, des forêts de brouillard et des landes, le tout formant une mosaïque d'écosystèmes et de caractéristiques paysagères remarquables et très esthétiques.

Critère (x) : Le Bien est un centre mondial de diversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé. Il contient les derniers habitats naturels les plus importants pour la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes, y compris une gamme de types forestiers rares. Compte tenu des impacts importants et partiellement irréversibles de l'homme sur l'environnement dans l'archipel des Mascareignes, le bien est le dernier refuge pour la survie d'un grand nombre d'espèces endémiques, menacées et en danger.

Un parc national pour un territoire d'exception

Créé en 2007, le parc national de La Réunion est né d'une prise de conscience : l'exceptionnelle nature de l'intérieur de l'île exige d'être protégée, pour offrir aux Réunionnais un cœur vert préservé et transmettre aux générations futures un patrimoine naturel, culturel et paysager unique, ainsi que des ressources naturelles de qualité.

Le 5 mars 2007 est la date de naissance officielle du parc national de La Réunion, neuvième parc national français. Cette création fut l'aboutissement d'une volonté et d'une prise de conscience progressive de la société réunionnaise. Les Hauts sont longtemps restés un horizon lointain, colonisés sur le tard et en dernier recours par des agriculteurs modestes ne trouvant plus de terres disponibles sur le littoral. Dans les années 1970, alors que le chômage augmente dans les agglomérations littorales, les pouvoirs publics cherchent à freiner l'exode rural en créant les infrastructures qui faisaient défaut dans les Hauts (routes, réseaux d'eau et d'électricité). Au même moment, le botaniste Thérésien Cadet est le premier à révéler l'extraordinaire biodiversité de La Réunion, notamment dans ses zones d'altitude encore préservées. Les premières

zones protégées sont alors créées. La réflexion sur l'aménagement équilibré du territoire, qui se concrétise en 1995 avec l'adoption du premier Schéma d'aménagement régional, souligne la nécessité de préserver le cœur vert de l'île, mais aussi l'héritage culturel des Hauts. Une identité créole particulière s'y est en effet forgée, dès le début de leur peuplement et dans un rapport très étroit entre les hommes et la nature.

En 2000, les collectivités demandent à l'Etat de créer un parc national, qui sera l'outil de cette protection. Une mission de création est mise en place ; elle termine son travail préparatoire en 2007, au terme d'une large concertation, avec la naissance de l'établissement public du Parc national de La Réunion.

Les Pitons, cirques et remparts : un Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

L'inscription des « Pitons, cirques et remparts » sur la Liste du patrimoine mondial, en 2010, a apporté une consécration internationale au jeune parc national de La Réunion. Le Bien inscrit par l'UNESCO coïncide avec le cœur du parc national, enrichi de quatre sites de grand intérêt, situés dans l'aire ouverte à l'adhésion : la Grande-Chaloupe, la forêt de Mare-Longue, le Piton d'Anchain, le Piton de Sucre et la Chapelle dans le cirque de Cilaos.

Les cirques de Cilaos et de Salazie ainsi que la Plaine des Palmistes sont par ailleurs inscrits en zone tampon du Bien.

Le cœur, un territoire unique au monde

Le cœur du parc national de La Réunion s'étend sur 105 400 hectares (42% de la superficie de l'île). Il couvre l'essentiel de l'intérieur montagneux, dont le cirque habité de Mafate et constitue un territoire unique au monde. Ses paysages extraordinairement variés englobent la partie centrale des deux massifs volcaniques de l'île : celui du Piton des Neiges, le plus ancien,

et le massif du Piton de la Fournaise, dont le volcan est l'un des plus actifs et des plus grandioses de la planète.

Autour du Piton des Neiges, trois amphithéâtres naturels confèrent au cœur de La Réunion une identité géographique très originale : les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie.

Les hauteurs de l'île abritent également une biodiversité remarquable, marquée par un fort taux d'endémisme, dans des milieux forestiers comme peu d'îles tropicales ont su en conserver.



Vue sur le cirque de Mafate depuis le point de vue du Maïdo.



Secteur de la Petite Plaine à la Paine-des-Palmistes.

L'aire ouverte à l'adhésion : pour un développement équilibré des Hauts

Le parc national de La Réunion comporte également une aire ouverte à l'adhésion de 87 800 hectares, qui épouse les limites administratives des Hauts, élargies aux principales ravines. Ce périmètre correspond aux

zones habitées et cultivées de mi-altitude, l'espace intermédiaire entre l'urbanisation littorale et le cœur naturel et montagneux de l'île.



Le caractère du parc national

Le territoire de chaque parc national français a un caractère original, qui justifie sa protection et sa mise en valeur. Le caractère du parc national de La Réunion est lié à sa nature volcanique et à la biodiversité née de l'insularité, mais aussi à la place particulière des Hauts dans l'histoire et l'identité de l'île.

« On a vraiment l'impression que là - et nulle part ailleurs - la nature a dû se recueillir pour signifier sur un étroit espace sa majesté et sa variété. »

L'île de La Réunion - Barquisseau, Foucque - Jacob de Cordemoy, 1925

La Réunion est une montagne bouclier posée sur le plancher océanique, où **deux massifs volcaniques accolés** sont visibles : l'un célèbre par ses trois cirques, amphithéâtres naturels à la hauteur et la verticalité vertigineuses, disposés en as de trèfle autour du Piton des Neiges, parsemés d'îlets, l'autre hébergeant l'un des volcans les plus actifs du monde.



Vue aérienne, Piton des Neiges, cirque de Cilaos, Piton de la Fournaise.



Des **paysages naturels grandioses**, façonnés par une activité volcanique intense et par des processus érosifs vigoureux. Les deux massifs sont compartimentés par des remparts, murailles rocheuses escarpées d'âge et de nature géologique variables, qui composent des paysages remarquables.

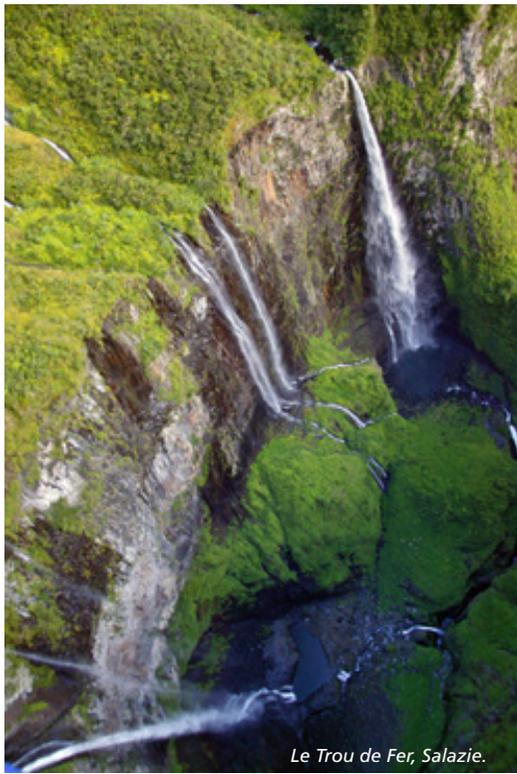
Une nette différence de pluviométrie entre le versant est exposé aux vents et le versant ouest « sous le vent », combinée à l'étagement altitudinal et à la topographie, engendre une grande **variété de climats et de microclimats**. Dans la forêt humide, une strate épiphyte dense installée sur les troncs tortueux regorge de mousses encore sans nom... Dans la Plaine des Sables, c'est au contraire un paysage à dominante minérale où l'histoire de la colonisation par le vivant se dévoile.



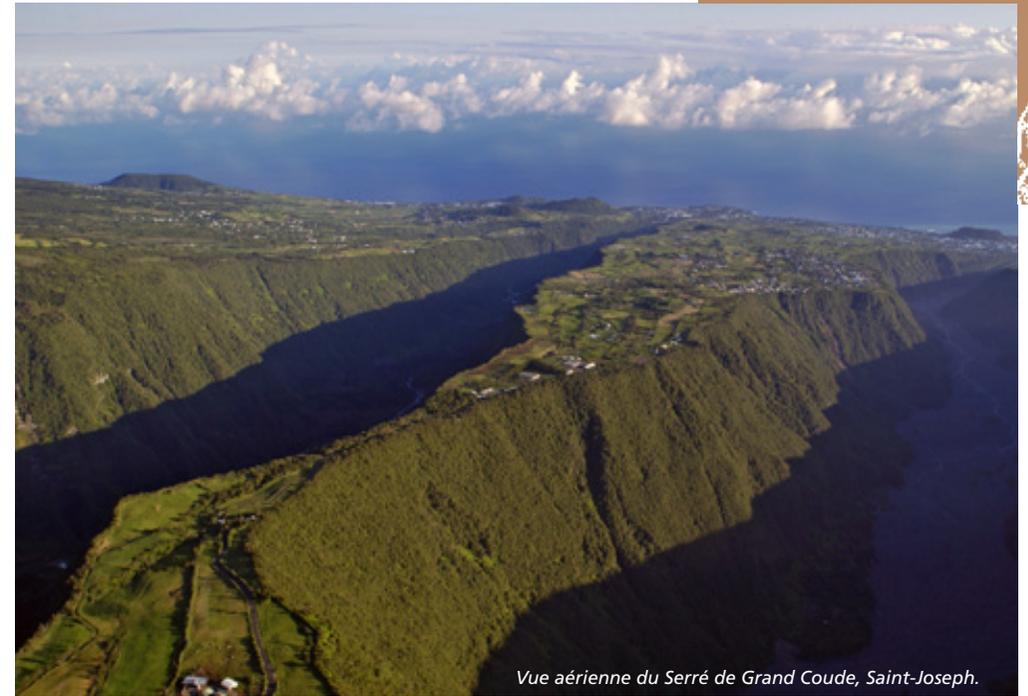
Une vingtaine d'habitats constitue une **mosaïque exceptionnelle d'écosystèmes** uniques au monde et peu perturbés, notamment forestiers. Avec le plus haut sommet du sud-ouest de l'océan Indien, le cœur du parc national abrite les seuls écosystèmes de montagne des Mascareignes, derniers étages d'un gradient de végétation continu depuis le littoral.



Forêt d'altitude, Bélouve.



Le Trou de Fer, Salazie.



Vue aérienne du Serré de Grand Coude, Saint-Joseph.



Dans ce **carrefour de biodiversité**, la nécessaire adaptation des espèces à des substrats d'âge et de composition différents, et à des topo-climats diversifiés, a engendré des taux d'endémisme records dans le règne végétal et animal. Dans ce laboratoire vivant, l'évolution se poursuit. Une forte proportion d'espèces indigènes présente une hétérophyllie marquée qui ajoute encore de la diversité aux formes et couleurs de la nature. Le cœur du parc national est le dernier refuge pour un grand nombre d'espèces, menacées et en danger.

Le **réseau hydrologique** apparent laisse deviner la complexité de l'hydrogéologie réunionnaise et des interactions entre les structures géologiques du sous-sol, les eaux souterraines et les eaux de surface. Le cœur de l'île est un château d'eau qui alimente les Bas. Les gorges profondes, les torrents, bassins et cascades enrichissent une palette paysagère diversifiée et attractive.

Oiseau la Vierge (*Terpsiphone bourbonnensis*)

A la singularité des reliefs de l'intérieur de l'île, s'oppose **la régularité des pentes extérieures**. Sur les planèzes, les champs de canne à sucre constituent les plus vastes cônes visuels encore épargnés par l'extension urbaine, « du battant des lames » jusqu'à plus de 800 mètres d'altitude. Les ravines, qui délimitent et entaillent ces planèzes et rythment les paysages, constituent les derniers liens continus entre mer et sommets, couloirs que les oiseaux empruntent préférentiellement.

Sentier Bayonne Zebre Roselie au Bras Long à l'Entre-Deux.



Dans les **bourgs des Hauts**, plantations vivrières et jardins créoles colorés expriment à la fois un lien à la terre vivace et un riche métissage culturel. Le difficile accès à des « bouts du monde » préservés, la fraîcheur et la quiétude ambiantes s'allient pour offrir une alternative à la vie et à l'activité trépidantes des Bas.

Les îlets du cirque de Mafate, ainsi que l'îlet des Salazes (cirque de Cilaos) se distinguent par leur enclavement extrême, qui leur a valu d'être intégrés au cœur du parc national. La découverte par voie aérienne ou pédestre permet de percevoir toute l'originalité de leur organisation spatiale et d'une architecture à mi-chemin entre tradition et modernité.

Héliportage à Grand-Place, cirque de Mafate.



Un projet de territoire équilibré

Après la mise en place de l'établissement public du Parc national de La Réunion, en 2007, a commencé l'élaboration de la Charte. Ce document porte un projet ambitieux pour le territoire des Hauts. La Charte définit les objectifs de protection et de valorisation pour le cœur et les orientations de développement durable pour l'aire ouverte à l'adhésion. Elle vaut également plan de gestion du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Un projet centré sur l'homme et les patrimoines

La Charte du parc national est un projet de territoire qui propose de replacer l'homme et les patrimoines au cœur du développement local. Elle valorise les atouts du territoire et vise le juste équilibre entre protection et développement : préserver le patrimoine, source de richesses, de bien-être et de notoriété, bien vivre de l'agriculture, de la forêt et du tourisme par une exploitation raisonnée et durable des ressources naturelles.

Au-delà de la protection active des patrimoines du cœur, son ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'objectifs et d'orientations partagés pour les Hauts,

alliant la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager et leur valorisation pour un développement durable.

Les Créoles disent : « *un main y lav' lot* ». Le cœur du parc national et son aire ouverte à l'adhésion sont les deux mains qui ont besoin l'une de l'autre pour vivre en harmonie : des liens de solidarité écologique, économique, sociale et culturelle les unissent. Les enjeux communs s'y déclinent toutefois différemment.

La Charte est compatible avec le Schéma d'aménagement régional (SAR) qu'elle vient préciser dans le cœur. Pour le cœur, espace protégé, la Charte a une portée réglementaire

et s'appliquera même en cas de non adhésion. Elle fixe des objectifs de protection des patrimoines, opposables aux documents de planification et qui se déclinent aussi en mesures contractuelles. Elle définit également une réglementation « sur mesure » des usages et des activités, venant ainsi préciser le décret de création du parc national de 2007.

Pour l'aire ouverte à l'adhésion, espace de partenariat, la Charte propose des orientations de développement durable, axées sur la protection et la valorisation des patrimoines. La Charte n'y introduit aucune réglementation nouvelle : les communes y conservent la maîtrise totale de leurs décisions. Elle offre l'opportunité d'une mise en œuvre conventionnée des actions.

Vue aérienne du Massif du Volcan, Piton de la Fournaise et alentours.



Un projet longuement mûri

La Charte du parc national de La Réunion est issue d'un long processus d'élaboration, largement participatif. Elle est le fruit de très nombreux échanges, réunions thématiques et ateliers territoriaux avec les partenaires locaux. Un séminaire a également été organisé avec les experts de l'UNESCO. Plus de 200 réunions ont ainsi permis de mûrir le projet soumis en 2012 à l'avis des acteurs institutionnels puis à l'avis de la population par la voie d'une enquête publique. C'est un projet enrichi de nombreuses contributions qui a alors été validé par le Conseil d'administration le 29 avril 2013 avant de recevoir un avis très favorable du Préfet.

Les acteurs du territoire ont ainsi contribué à ce que la Charte prenne en compte les particularités environnementales, culturelles et économiques locales, et à ce qu'elle y apporte des réponses appropriées.

Au terme de ce processus local, le projet de Charte a été examiné favorablement par les instances nationales : Conseil national de protection de la nature (CNP) et Comité interministériel des parcs nationaux (CIPN). Enfin, après ces avis techniques, la validation du projet par le Conseil d'État a ouvert la voie à la signature par le Premier ministre du décret approuvant la Charte du parc national de La Réunion, intervenue le 21 janvier 2014 (décret n° 2014-049).

Une mobilisation nécessaire de tous les acteurs

La mise en œuvre de la Charte passe par une implication soutenue des différents partenaires institutionnels, associatifs, économiques et sociaux autour de l'établissement public du Parc national, chargé d'en assurer le pilotage et l'animation.

Celui-ci, grâce à son siège implanté au centre du territoire et son organisation géographique en quatre secteurs, assure une présence quotidienne de proximité.

Au sein de ce dispositif, les 24 communes de l'île jouent un rôle particulier : elles ont toutes vocation

à adhérer à la Charte et sont libres de le faire ou non. Il s'agit pour elles non pas de transférer des compétences à l'établissement public ni de s'imposer des contraintes nouvelles, mais de se positionner sur une démarche volontaire. L'adhésion à la Charte du parc national marque en effet un engagement en faveur d'un projet de territoire ambitieux, spécifique et partagé pour les Hauts de l'île, dans la continuité des politiques de développement conduites depuis plus de 30 ans.

Sept. 2012 à Janv. 2013
Consultations locales

Avril - Mai 2013
Validation par le Conseil d'administration - Avis du Préfet

Juin - Nov. 2013
Consultations nationales

Janv. 2014
Décret d'approbation

Mai - Nov. 2014
Phase d'adhésion

à partir de septembre 2014
Conventions d'application
Contrats de partenariat

ELABORATION

MISE EN ŒUVRE



La Maison du Parc national à la Plaine des Palmistes, symbole de l'ancrage de l'établissement sur le territoire.

Un plan de gestion pour l'Unesco

La Charte constitue également le plan de gestion des « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », Bien naturel inscrit par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial. A ce titre, elle a pour ambition de mettre en place les conditions de protection et de gestion qui garantiront à long terme l'intégrité du bien et la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle. Elle répond également aux attentes du Comité du patrimoine mondial, notamment quant au contrôle et à l'éradication des espèces exotiques envahissantes et à la gestion des flux touristiques.

Le territoire du parc national

La Réunion, une île française de l'hémisphère sud

Située dans l'Océan Indien au niveau du 20ème parallèle sud, La Réunion constitue, avec les îles Maurice et Rodrigues, l'archipel des Mascareignes. Peuplée depuis seulement 1663, elle connaît un brassage ethnique unique. L'identité réunionnaise, qui s'exprime par une langue commune, le créole, est profondément ancrée dans une société qui se situe à la confluence d'une multitude de cultures.

Avec 833 000 habitants en 2011, La Réunion est le plus peuplé des départements français d'outre-mer. Sa population est jeune (les moins de 20 ans représentent près de 40% de la population) et encore en forte croissance. Elle connaît également un taux de chômage élevé, proche de 30 %.

Sur le plan administratif, La Réunion, région de l'Union européenne et département français, est découpée en 24 communes.

Des paysages grandioses

Les paysages de La Réunion sont uniques, extrêmement variés et contrastés, en constante mutation sous l'effet combiné du volcanisme et d'une érosion puissante. Ils sont l'un des éléments clefs de l'identité réunionnaise.

Le cœur du parc national rassemble les paysages naturels les plus spectaculaires, structurés autour des « Pitons, cirques et remparts », désormais inscrits au Patrimoine mondial. Les paysages de l'aire ouverte à l'adhésion sont diversifiés, majoritairement ruraux et agricoles : ils constituent des espaces de transition entre le cœur de nature primaire et la ceinture urbaine littorale.



Gecko vert des Hauts au Maito (*Phelsuma borbonica*)

Un patrimoine naturel exceptionnel

La Réunion, haut lieu de l'endémisme, forme, avec Madagascar, les Comores, les Seychelles et les autres îles des Mascareignes, l'un des 34 « points chauds » (ou « hot spots ») de la biodiversité mondiale.

Les 105 000 ha du cœur naturel du parc national regroupent 94 % des habitats primaires préservés de l'île. L'aire ouverte à l'adhésion abrite également des habitats et des espèces remarquables, certains n'étant présents qu'à l'état de reliques. Dans les deux cas, de nombreux domaines de connaissance restent encore à approfondir.

Les écosystèmes

La colonisation de l'île par les espèces végétales et animales, combinée à des conditions géographiques et climatiques très variées et évolutives depuis le début de la formation de La Réunion, est à l'origine d'une extraordinaire biodiversité.

Cette biodiversité s'exprime dans une mosaïque d'une vingtaine d'habitats naturels contigus. Étagés en altitude, adaptés aux différents climats de l'île, ils diffèrent également entre le versant est, exposé aux vents et à la pluie et le versant ouest, abrité du vent, plus sec et plus ensoleillé.

Fleur de mahoe (*Dombeya* sp.)

La flore

La Réunion a été progressivement colonisée par diverses espèces végétales amenées par les vents (notamment les cyclones) ou par les courants marins. Dès lors isolées, nombre de ces espèces se sont peu à peu différenciées de leurs populations d'origine pour s'adapter à la diversité des habitats naturels et des microclimats réunionnais. Ces espèces indigènes ont ainsi évolué en de nouvelles espèces, devenant endémiques.

Sur 848 espèces végétales indigènes de la flore vasculaire aujourd'hui recensées, 390 sont endémiques des Mascareignes, dont 237 strictement endémiques de La Réunion. Leur origine et leur isolement les rendent plus fragiles que leurs proches parentes continentales face aux espèces introduites. Actuellement, près du tiers des espèces endémiques de la flore de La Réunion est considéré comme menacé.

Oiseau-lunettes vert (*Zosterops olivaceus*) butinant une Fleur jaune (*Hypericum lanceolatum*)

La faune

Du fait de l'isolement de l'île, la faune indigène de La Réunion est relativement pauvre en vertébrés : moins de 50 espèces, mais à l'originalité marquée. Certains groupes comme les invertébrés (dont les insectes : papillons, coléoptères...), les oiseaux, les reptiles, présentent un grand intérêt et un fort taux d'endémisme.

On compte 10 taxons endémiques pour 18 espèces d'oiseaux terrestres et marins nicheurs, et 335 coléoptères endémiques sur les 900 espèces dénombrées. Les espèces aquatiques méritent également une attention particulière du fait de leur originalité.

Carte des végétations et des milieux remarquables

Végétation de basse altitude

- Végétation littorale
- Savane à latanier et benjains
- Forêt de bois de couleurs des Bas
- Forêt sèche

Végétation de moyenne altitude

- Forêt sèche des fonds de cirque
- Forêt de bois de couleurs de moyenne altitude au vent
- Forêt de bois de couleur de moyenne altitude sous le vent
- Fourrés humides de moyenne altitude à pimpins (Pandanaïa)

Végétation de montagne

- Fourrés humides de montagne à Pimpin des Hauts (Pandanaïa de montagne)
- Forêt de bois de couleurs de moyenne des Hauts au vent
- Forêt de bois de couleurs de moyenne des Hauts sous le vent
- Forêt de Tamarins des Hauts (Tamarinaïa)
- Fourrés à branles de type Avoune

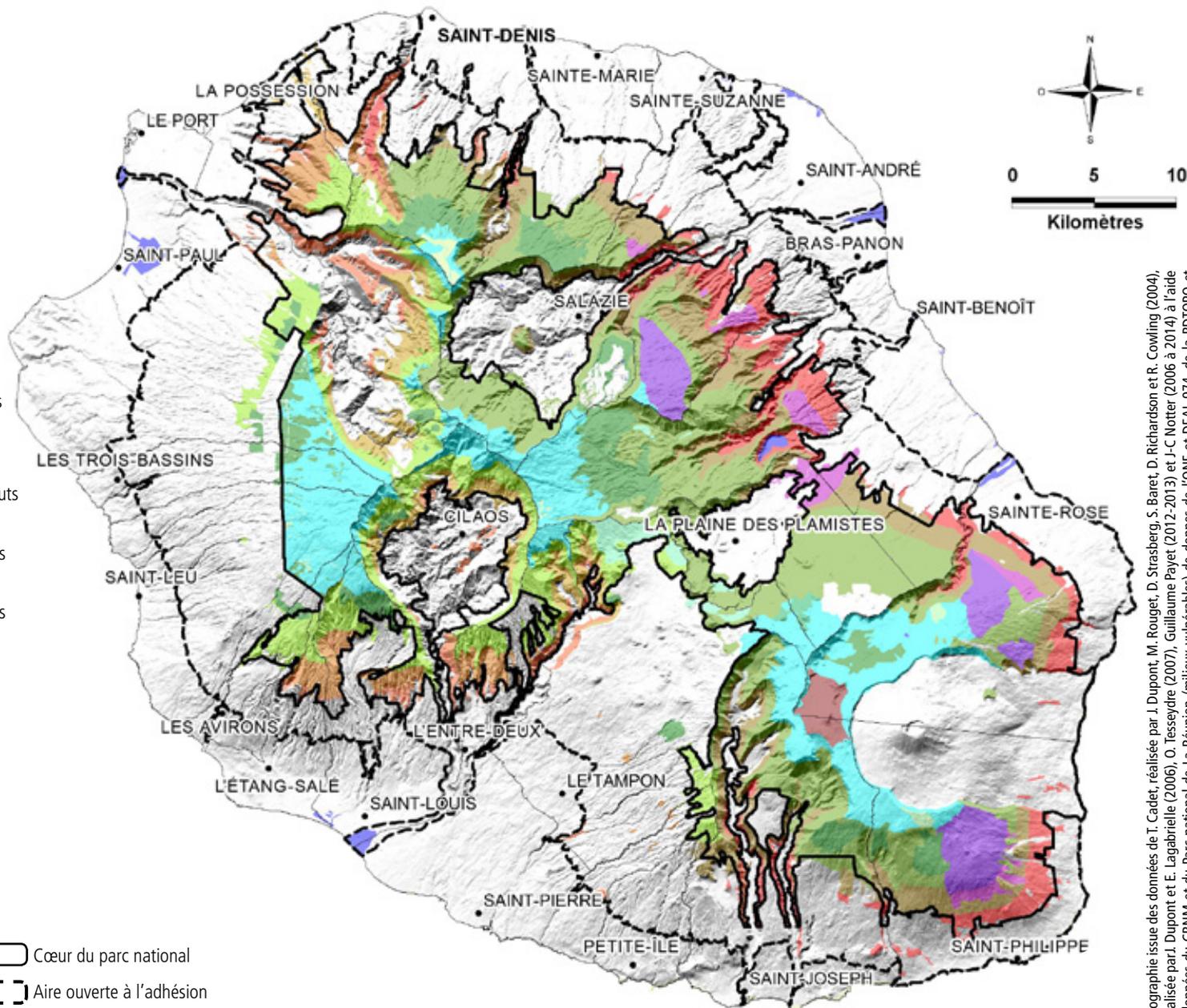
Végétation de haute altitude

- Végétation à branles
- Végétation à branles sur lapillis
- Fourrés à Petit Tamarin des Hauts (Sophoraïa)
- Prairie de haute altitude

Autres types de végétation

- Zones humides ou étangs
- Coulées de lave récentes

- Cœur du parc national
- Aire ouverte à l'adhésion
- Limite de commune



Cartographie issue des données de T. Cadet, réalisée par J. Dupont, M. Rouget, D. Strasberg, S. Baret, D. Richardson et R. Cowling (2004), actualisée par J. Dupont et E. Lagabrielle (2006), O. Tesseydre (2007), Guillaume Payet (2012-2013) et J.-C. Notter (2006 à 2014) à l'aide de données du CBNM et du Parc national de La Réunion (milieux vulnérables) de données de l'ONF et DEAL 974, de la BDTOPO et BDORTHO IGN. Fond cartographie : Estompage BDAlti © IGN



Milieu naturel envahi par la Liane sultane jaune.

Un patrimoine soumis à de multiples pressions

La prolifération de plantes exotiques envahissantes

L'installation de l'homme sur l'île s'est accompagnée de l'introduction, volontaire ou involontaire, de nombreuses espèces végétales et animales. Ce phénomène est aujourd'hui facilité et amplifié avec la multiplication des échanges. Certaines des espèces introduites se sont très bien adaptées à leur nouvel environnement, au point de proliférer au détriment des espèces indigènes et de modifier la structure des écosystèmes. Si l'expansion de certaines espèces est désormais reconnue comme l'une des plus grandes menaces écologiques et économiques sur l'ensemble de la planète, elle est particulièrement aiguë sur les îles océaniques. A La Réunion, plusieurs centaines d'espèces sont ainsi devenues envahissantes (chat, rat, merle Maurice, raisin marron, liane papillon...), avec des impacts considérables sur les écosystèmes, sur les paysages, voire sur la santé des populations. Les actions de contrôle ou d'éradication de ces espèces doivent être poursuivies et amplifiées.

Une pression incendiaire croissante

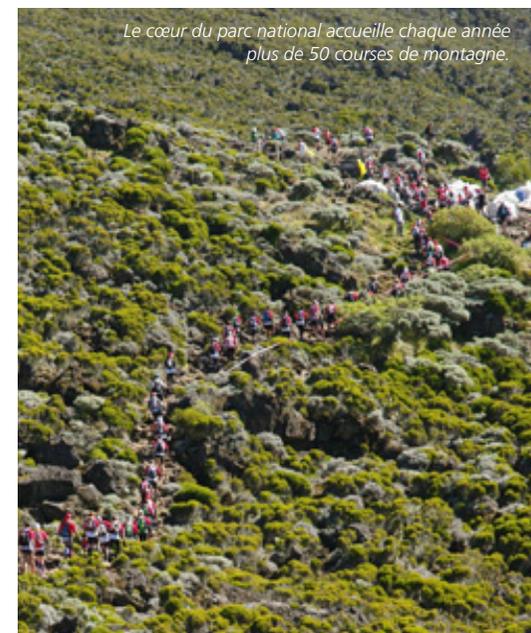
Les risques d'incendie sont importants au sein du parc national, et notamment dans les territoires nord, ouest et sud. Cette fragilité s'explique par une combinaison de trois phénomènes : la nature de la végétation (facilement inflammable), les conditions climatiques (sécheresse et vent) et l'accessibilité de nombreux sites. Le climat et le relief rendent ensuite la lutte souvent difficile.

Des espaces très fréquentés

Le cœur du parc national est un espace ouvert au public, qui y pratique de nombreuses activités et loisirs de pleine nature. Certains sites sont déjà très fréquentés et le seront encore davantage dans le futur, du fait de la croissance démographique de l'île mais aussi des modes de vie de plus en plus urbains, qui s'accompagnent d'une recherche accrue de naturalité. Si cette fréquentation est une source potentielle de développement économique, elle présente aussi des menaces pour les sites les plus fragiles. Il est donc essentiel de maîtriser les flux et de structurer une offre touristique respectueuse des patrimoines, du caractère du parc et des valeurs du Bien inscrit au Patrimoine mondial.



Zone incendiée dans la région du Maïdo.



Le cœur du parc national accueille chaque année plus de 50 courses de montagne.

« *Les Hauts ne sont pas un espace de l'écrit, c'est celui de la parole et de la mémoire* ».

L'art de vivre dans les Hauts, C.Barat et R.Robert, 2005

Le patrimoine culturel des Hauts, un « fonker » à transmettre

Les Hauts sont riches d'un petit patrimoine diversifié : cases créoles intégrées à leur environnement, vestiges d'ouvrages hydrauliques, édifices religieux témoignant de la variété des cultes, anciens chemins pavés ou encore réseaux de « sentiers péi » sillonnant la forêt. Les Hauts sont également dépositaires d'un riche patrimoine immatériel. La langue créole est intimement liée à l'identité réunionnaise ; elle s'est enrichie au fil des siècles de mots d'origine malgache, indienne ou chinoise. La mémoire collective conserve encore de nombreux événements reflétant l'histoire ou la vie quotidienne d'autrefois, ainsi que des superstitions, des savoir-faire architecturaux, artisanaux, culinaires ou médicinaux... Solidarité, partage et convivialité sont des valeurs ancrées dans l'art de vivre de ces territoires, où l'homme a développé une relation étroite et particulière avec la nature.



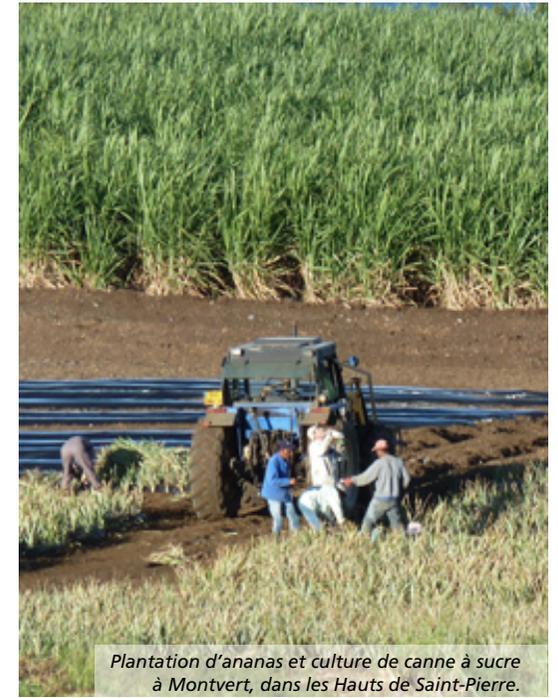
Ville de Trois-Bassins, rue pentue et urbanisation derrière la mairie.

Agriculture et tourisme : pivots de l'économie du territoire

Une agriculture structurante dans l'aire ouverte à l'adhésion

L'agriculture est le principal pilier du développement économique des Hauts. Malgré un contexte difficile (pressions démographique et foncière, augmentation des coûts de production

et concurrence extérieure, etc.) et des évolutions structurelles, elle reste fortement implantée sur l'aire ouverte à l'adhésion du parc national : plus de 25 000 ha cultivés (55% de la surface agricole utile de l'île) et 5 300 producteurs (56% des exploitations de l'île). Si la canne à sucre constitue souvent le pivot, voire la seule culture de l'exploitation, elle est cependant, plus souvent que dans les Bas, complétée par d'autres productions : maraîchage, cultures fruitières, horticulture, plantes à parfum ou aromatiques (vanille, géranium, épices), etc.



Plantation d'ananas et culture de canne à sucre à Montvert, dans les Hauts de Saint-Pierre.

Les productions animales sont diverses : bovins, porcins, caprins ou volailles. Les filières lait et viande se sont fortement développées depuis les années 1970 grâce à des politiques incitatives ; elles sont localisées quasi exclusivement sur le territoire des Hauts. Ainsi, les Hauts, par l'importance des surfaces cultivées et leur large gamme de productions, liée à la variété de conditions de sol et de climat, jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché local.

Forêt de Cryptoméria du Japon à Salazie



Une sylviculture limitée

La production réunionnaise de bois concerne 3 500 ha de forêts, principalement dans l'aire ouverte à l'adhésion. Deux essences dominent. Le Tamarin des Hauts, endémique de l'île donne un excellent bois d'ébénisterie. Le Cryptomeria du Japon, essence à croissance rapide introduite à la fin du XIX^{ème} siècle puis développée de 1950 à 1990, est utilisée comme bois d'œuvre. Il assure souvent protection contre l'érosion et ombrage des aires de repos et d'accueil en forêt.



Forêt de Tamarin des Hauts (*Acacia heterophylla*), au pied du Gros Morne, cirque de Mafate.

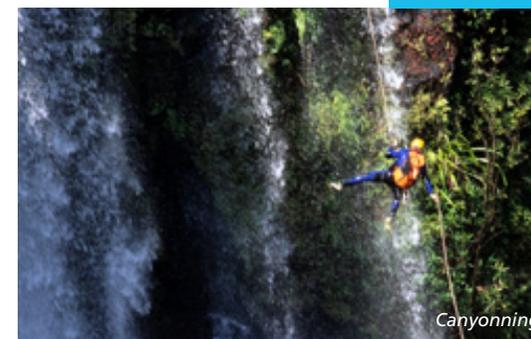


Ilet des Lataniers, départ des écoliers vers l'îlet aux Orangers, cirque de Mafate.

Un territoire à fort potentiel touristique et de loisirs

Le parc national est un espace majeur d'accueil et de découverte, tant pour les résidents que pour les visiteurs. Il constitue le socle de l'offre touristique et de loisirs de l'île, sur lequel se fondent son attractivité et sa renommée. Au-delà des « grands sites » à la vocation touristique éminente (Volcan, Maïdo, cirque de Mafate...), l'ensemble des Hauts est un espace privilégié pour la découverte de la nature, la pratique d'activités de loisirs diversifiées, le repos et la détente, mais aussi le traditionnel pique-nique, les échanges et les rencontres avec les résidents.

Avec près de 1 000 kilomètres de sentiers ouverts, la randonnée pédestre est l'activité phare. Les Hauts concentrent également une bonne partie des itinéraires destinés à la randonnée équestre et à la pratique du vélo tout terrain (VTT), et ils bénéficient d'un fort potentiel pour d'autres loisirs de pleine nature aquatiques, aériens ou terrestres : canyoning, sports d'eaux vives, alpinisme tropical et escalade, vol libre ou encore spéléologie (pour l'exploration des tunnels de lave créés par les coulées récentes). Enfin, la chasse et la pêche sont des pratiques en bonne voie de structuration.



Canyoning

Le cœur habité, un territoire particulier

Le parc national de La Réunion présente la particularité d'inclure des territoires enclavés, habités par près de 800 résidents permanents : les îlets du cirque de Mafate et l'îlet voisin des Salazes. Véritable île dans l'île, ce territoire d'exception est difficile d'accès et les actes de la vie quotidienne y font l'objet d'une organisation complexe. Depuis le marronnage, les résidents de ces îlets, par vagues successives liées à la mise en valeur agricole, façonnent des paysages culturels au sein d'un écrin naturel hostile mais grandiose, dans une relation particulière avec la nature. Les enjeux sur ce territoire sont nombreux : gestion des accès, de l'eau, de l'énergie, des déchets et des risques naturels, accès à l'enseignement, préservation des savoir-faire et du bâti traditionnels et développement d'une offre touristique respectueuse du caractère du territoire.

Un territoire, quatre enjeux majeurs

L'élaboration partenariale de la Charte du parc national de La Réunion a permis d'identifier quatre enjeux majeurs, communs au territoire du cœur et de l'aire d'adhésion. S'y ajoute un enjeu transversal, qui irrigue chacun des quatre enjeux thématiques. Ensemble, ils définissent un projet de territoire équilibré et durable, spécifique aux Hauts de l'île.

Enjeu 1

Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions

Enjeu 2

Inverser la tendance à la perte de biodiversité

Enjeu 3

Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs

Enjeu 4

Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts

Enjeu transversal

Education – sensibilisation – communication

Ces enjeux se déclinent de façon différenciée et complémentaire pour le cœur et pour l'aire ouverte à l'adhésion, et en fonction des vocations des territoires identifiées par la « Carte des vocations » :

- **Pour le cœur du parc**, espace protégé, la Charte définit une réglementation « sur mesure » (qui s'applique même en cas de non adhésion d'une commune), ainsi que des mesures contractuelles en faveur d'une gestion exemplaire de cet espace à forte valeur patrimoniale. La Charte propose des mesures spécifiques pour le cœur habité et pour le cœur cultivé.
- **Pour l'aire ouverte à l'adhésion**, espace de partenariat, la Charte propose des orientations de développement durable, axées sur la protection et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers. La Charte n'y introduit aucune réglementation nouvelle : les communes y conservent la maîtrise totale de leurs décisions.

Vocations des espaces du cœur

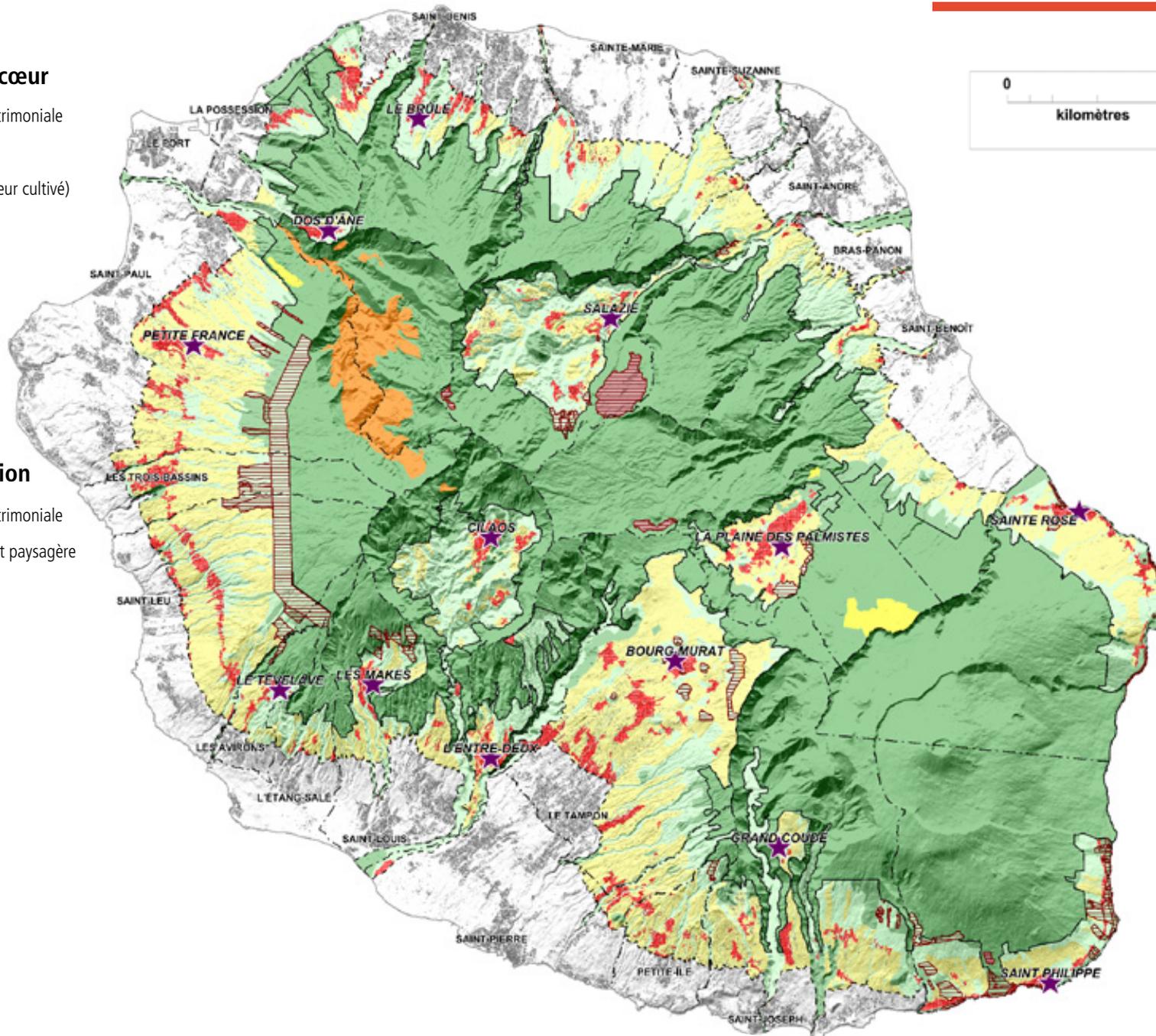
- Espaces naturels à forte valeur patrimoniale
- Espaces du cœur habité
- Espaces agricoles et pastoraux (cœur cultivé)
- Espaces sylvicoles (cœur cultivé)

Vocations des espaces de l'aire ouverte à l'adhésion

- Espaces naturels à forte valeur patrimoniale
- Espaces de solidarité écologique et paysagère
- Espaces agricoles
- Espaces sylvicoles
- Espaces urbains ou à urbaniser

Repères administratifs ou topographiques

- Cœur
- Aire ouverte à l'adhésion
- Limite de commune
- Porte du Parc national
- Espace bâti



Sources : BDTopo © IGN 2009, cadastre, ONF, Région Réunion, CG 974, DEAL 974, Parc national de La Réunion - Fonds cartographiques : estompage BDAlti © IGN - Réalisation : Parc national de La Réunion - Mai 2014

Enjeu 1

Préserver la diversité des paysages et accompagner leur évolution

Grandioses, spectaculaires, variés : les pitons, cirques et remparts du cœur montagneux de La Réunion constituent des paysages majeurs, internationalement reconnus. Ce patrimoine paysager constitue un héritage pour chaque Réunionnais, un composant essentiel de l'identité du territoire, un élément qualitatif du cadre de vie, en même temps qu'un atout pour les visiteurs de l'île.

Afin de le préserver et d'accompagner ses évolutions, il est nécessaire de maintenir les grands équilibres spatiaux, d'éviter la banalisation et d'en révéler les originalités. Sa mise en valeur constitue également le levier d'un développement local axé sur le tourisme, les activités sportives et les loisirs de pleine nature. La Charte propose ainsi une politique de préservation, mais aussi de valorisation active du patrimoine paysager du parc national. La sensibilisation du public et l'accompagnement des projets des acteurs locaux doivent permettre une véritable appropriation par la population de son cadre de vie.



Opération d'évacuation de matériel obsolète sur le massif du Volcan.

Quelques exemples de ce que propose la Charte :

Pour garantir l'intégrité d'un patrimoine paysager exceptionnel

Atténuer l'impact paysager des travaux et des activités

- Apporter un appui technique aux maîtres d'ouvrage pour la meilleure intégration paysagère des équipements
- Développer des partenariats avec les professionnels et les pratiquants d'activités de loisirs de pleine nature
- Réglementer l'usage de la publicité extérieure

Développer et valoriser les approches exemplaires

- Conduire des actions d'amélioration et de mise en valeur des paysages
- Intégrer le paysage dans les projets de développement

Résorber les points noirs paysagers

- Conduire des opérations de nettoyage, de restauration ou de réaménagement de sites
- Sensibiliser les usagers pour prévenir les atteintes



La Route des laves, territoire de projet d'un Plan d'interprétation.



Pour favoriser l'appropriation et la valorisation des paysages

Renforcer la connaissance des paysages

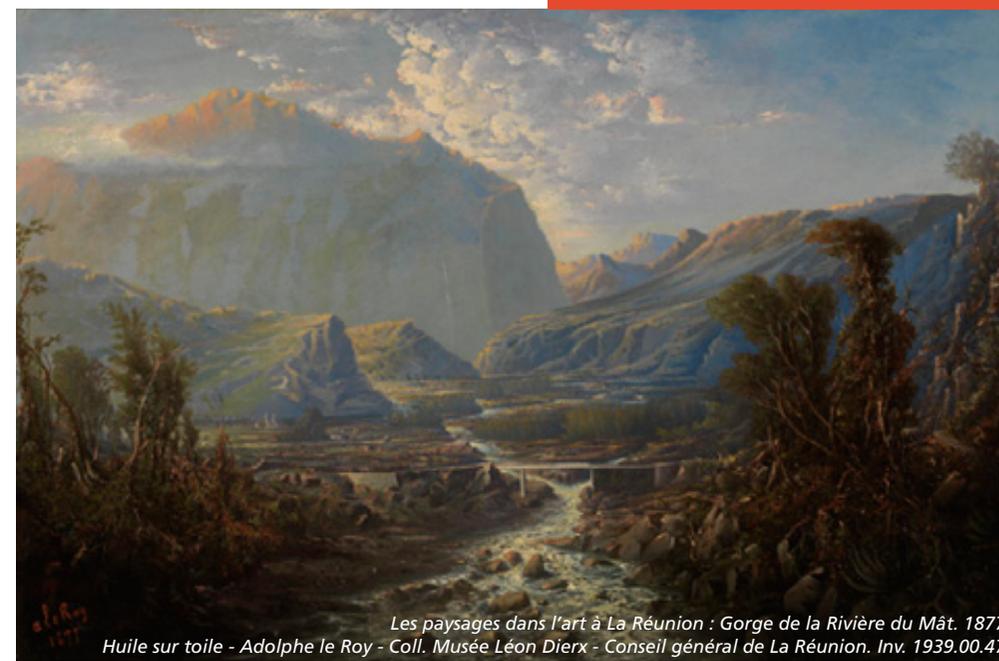
- Mettre en place un suivi photographique des paysages du parc national
- Mieux connaître la place des paysages dans l'art et la culture de La Réunion

Mettre en scène le territoire pour favoriser sa découverte et sa compréhension

- Poursuivre l'élaboration des Schémas d'interprétation et de valorisation éco-touristique (SIVE)
- Aménager des sites pour y mettre en scène le patrimoine
- Concevoir des animations et des médias, pour révéler le patrimoine aux visiteurs

Équilibrer les flux pour mieux accueillir le public tout en protégeant les patrimoines

Le cœur du parc national compte de nombreux sites particulièrement attractifs et parfois très fréquentés. Les équipements doivent alors être conçus et réalisés pour offrir un accueil de qualité aux visiteurs tout en respectant le caractère du parc national et en ayant un impact environnemental et paysager aussi réduit que possible. Par ailleurs, la Charte propose de développer les sites alternatifs en aire ouverte à l'adhésion afin de mieux répartir les flux sur le territoire.



Les paysages dans l'art à La Réunion : Gorge de la Rivière du Mât. 1877
Huile sur toile - Adolphe le Roy - Coll. Musée Léon Dierx - Conseil général de La Réunion. Inv. 1939.00.47

Les paysages exceptionnels du parc national méritent d'être mieux connus et compris, aussi bien des visiteurs occasionnels de l'île que de la population réunionnaise, qui doit être la première garante de leur préservation et de leur valorisation.

Le Parc national porte ainsi l'ambition de montrer le paysage, d'expliquer sa construction et son évolution permanente, son rôle dans la biodiversité remarquable de l'île, et de mettre en avant les relations entre l'homme et cette nature grandiose. Au-delà de sa dimension pédagogique, cette ambition vise à faire prendre conscience de la portée de l'inscription du Bien sur la Liste du patrimoine mondial, des responsabilités qu'elle implique quant à la protection de ce patrimoine et du rôle que chacun peut et doit jouer en ce sens.

La démarche d'interprétation et de valorisation éco-touristique sera l'outil privilégié pour la mise en découverte des territoires et la transmission des messages essentiels liés à l'inscription du Bien. De même, les interventions pédagogiques et de sensibilisation mettront en valeur les liens entre paysages, biodiversité et culture, l'aspect dynamique des paysages en lien avec les phénomènes naturels, ainsi que les menaces et enjeux qui pèsent sur les paysages et les milieux.

Enjeu 2

Inverser la tendance à la perte de biodiversité

Bois de senteur, petit tamarin, zoizo blanc, lézard vert des Hauts, pétrel de Barau, ... Autant de noms évocateurs de la biodiversité réunionnaise et de ses très nombreuses espèces endémiques. Cette richesse naturelle, ancrée au cœur de l'identité de la population, a constitué l'un des critères du classement des « Pitons, cirques et remparts » sur la Liste du patrimoine mondial.

Cependant, ces écosystèmes, qui se sont déjà beaucoup réduits au fil des siècles, restent fragiles et sont gravement menacés par le recul et la fragmentation des milieux, par l'exploitation des ressources naturelles, par les pollutions mais aussi et surtout par la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. La préservation de cet héritage vivant, unique et en constante évolution est donc un enjeu majeur.



Restauration écologique de la forêt semi-sèche à la Grande Chaloupe.

Quelques exemples de ce que propose la Charte :

Pour conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

Maîtriser l'impact des travaux et des activités sur le patrimoine naturel

- Apporter un appui technique aux maîtres d'ouvrage pour la conception des projets et des plans d'aménagements
- Participer à l'élaboration de guides techniques ou de chartes de bonnes pratiques
- Accompagner l'évolution des pratiques existantes dans le respect de l'environnement
- Construire une stratégie territoriale en matière de prévention et de lutte contre les incendies
- Lutter contre la pollution lumineuse

Agir pour la conservation des espèces et des habitats

- Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde des espèces de flore et de faune menacées
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les habitats naturels et les territoires prioritaires
- Favoriser l'implication de la population

La protection des écosystèmes a pour objectif de conserver leurs fonctionnalités et leur potentiel adaptatif, d'assurer leur maintien dans un bon état de conservation et de troubler le moins possible les grands cycles naturels. Sur certains secteurs du cœur de parc où les milieux sont déjà fortement dégradés (zones envahies par les espèces exotiques, zones incendiées, etc.), **la protection n'est pas suffisante : une politique interventionniste est nécessaire pour restaurer les écosystèmes.**



Pour lutter contre les espèces envahissantes animales et végétales

Conduire des actions de lutte contre les espèces envahissantes

- Mettre en œuvre des actions de détection précoce et d'intervention rapide
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action sur les zones prioritaires identifiées

Renforcer la mobilisation autour de la lutte contre les espèces envahissantes

- Intégrer la lutte contre les espèces envahissantes à la gestion des travaux et des activités
- Sensibiliser et former les différents publics : décideurs, porteurs de projet, population, ...

Les espèces envahissantes, animales et végétales, sont présentes sur toute l'île.

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle des « Pitons, cirques et remparts », souligne la menace qu'elles constituent pour l'intégrité du Bien.

Face à cette menace majeure, les partenaires institutionnels (État, Région, Département, ONF et Parc national) ont établi une stratégie de lutte contre les espèces invasives, qui propose un Programme opérationnel de lutte.

La mise en œuvre de cette stratégie est une priorité sur le territoire du parc national.

Grâce aux nombreuses études déjà menées sur le territoire du parc national, ses gestionnaires disposent d'une bonne connaissance générale des écosystèmes et des espèces. Néanmoins, du fait de la richesse considérable de cette biodiversité, **de nombreux domaines restent encore à approfondir**, comme les insectes, les poissons ou les mousses. De plus, certaines parties du territoire sont moins bien connues, comme les principales reliques des habitats de moyenne et basse altitude dans la frange basse du cœur.

Pour améliorer et partager la connaissance du patrimoine naturel

Améliorer les connaissances scientifiques

- Développer, structurer et capitaliser la connaissances des espèces, de leurs dynamiques et de leurs interactions
- Développer la connaissance de l'influence des facteurs extérieurs (volcanisme, climat, qualité de l'eau, ...) sur la biodiversité

Valoriser les connaissances auprès de la communauté scientifique

- Faciliter l'accès partagé aux données
- Favoriser les échanges entre les acteurs locaux de la connaissance et de la conservation
- Entretenir et développer les échanges avec les acteurs de l'Océan Indien et au-delà



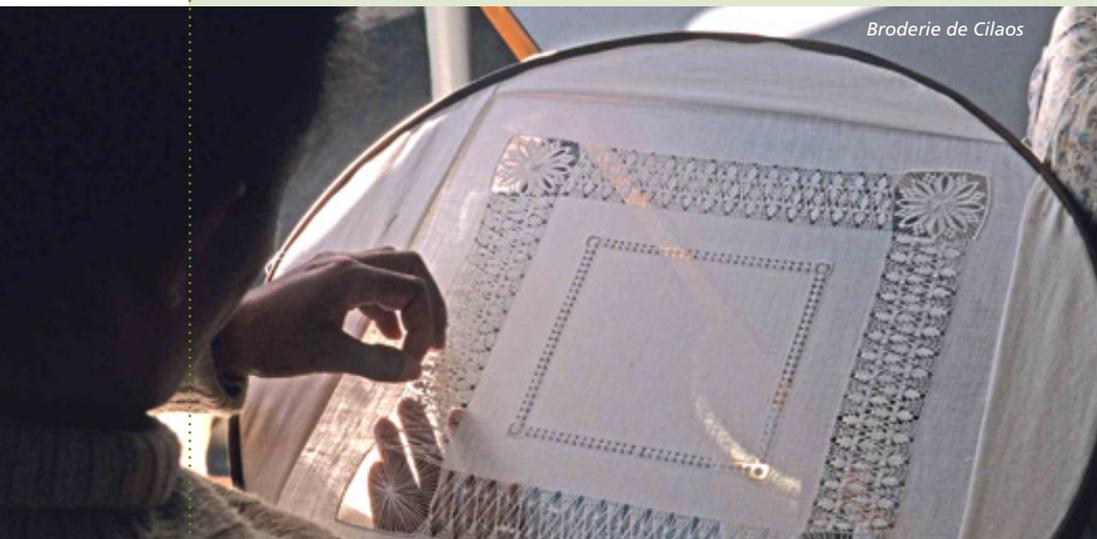
Mise en œuvre d'un protocole scientifique.

Enjeu 3

Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs

Théâtre privilégié de l'histoire du peuplement de l'île, le territoire des Hauts est intimement lié à l'identité réunionnaise. Le patrimoine culturel du territoire du parc national est ainsi le fruit d'une histoire marquée par les apports successifs de populations en provenance de divers continents. Il s'est nourri du métissage, mais aussi d'une relation intime qui s'est forgée entre les hommes et la nature, faisant naître des pratiques originales, créatrices de savoirs et de savoir-faire. Ce patrimoine est un élément majeur pour un cadre de vie de qualité, un héritage à protéger et à faire vivre. Mais, dans un contexte de mondialisation et de standardisation, c'est aussi un vecteur d'identité forte, qui permet de différencier le territoire et d'orienter son développement.

Broderie de Cilaos



Quelques exemples de ce que propose la Charte :

Pour améliorer la connaissance et faire vivre le patrimoine culturel

Révéler l'histoire du peuplement du cœur du parc national

- Développer la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel, par des inventaires et des collectes de mémoire
- Développer la connaissance de l'histoire du peuplement du cœur et de la conquête du territoire

Partager et faire vivre le patrimoine culturel

- Partager les connaissances acquises à travers des expositions, des conférences, des circuits pédagogiques ou touristiques
- Restaurer et valoriser des sites et des lieux de vie disparus ou abandonnés et chargés d'histoire
- Soutenir et encourager les formations aux métiers traditionnels et aux pratiques artisanales





Pour faire du patrimoine culturel un facteur de développement

Développer le tourisme culturel

- Intégrer le patrimoine culturel matériel et immatériel dans le développement d'une offre touristique identitaire
- Soutenir et valoriser les métiers traditionnels et les pratiques artisanales

Faire du patrimoine culturel un enjeu de recherche et de coopération

- Diffuser les connaissances à destination de la communauté scientifique
- Entretenir et développer les échanges avec les acteurs de l'Océan Indien et au-delà



Des outils pour mieux connaître le patrimoine culturel immatériel

Pour approfondir les connaissances relatives à l'histoire de l'occupation des Hauts, de nouvelles sources de connaissance doivent être explorées.

La collecte de la mémoire orale des habitants est un outil précieux et indispensable pour faire le lien entre le passé et le présent et ainsi renforcer le lien entre les générations. Elle permet de recueillir les souvenirs d'une personne dans l'objectif de la conservation et de la transmission d'une mémoire collective et d'une identité culturelle. Cette mémoire inclut la langue, les traditions (chansons anciennes, légendes, superstitions, les savoir-faire artisanaux (tailleurs de pierres, bardeautiers, ferblantiers, tresseurs de paille...), culinaires ou médicinaux (tisaneurs)...).

Par ailleurs, l'histoire d'un lieu peut être révélée par sa toponymie. Certains noms rendent ainsi hommage à l'histoire du marronnage (Mafate, Cimendef, Anchain, Bronchard...), d'autres trouvent leur origine dans la langue malgache (Maïdo, Cilaos, Takamaka...). Les études toponymiques permettent de rechercher leur signification, leur étymologie, mais aussi d'étudier leurs transformations au fil des siècles en lien avec l'évolution de la société.



Collecte de mémoire : rencontre avec un témoin du Volcan dans le cadre du projet pédagogique « Une invitation au spectacle de la nature ».

La marque « Esprit parc national »

La marque collective commerciale « Esprit parc national » peut être attribuée à des biens et services sur le territoire du parc national (cœur et aire d'adhésion). Elle permet de distinguer les opérateurs économiques qui contribuent à la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager. En retour, ces opérateurs bénéficient de la notoriété du Parc national et de la reconnaissance de leur contribution aux valeurs humanistes qu'il porte.

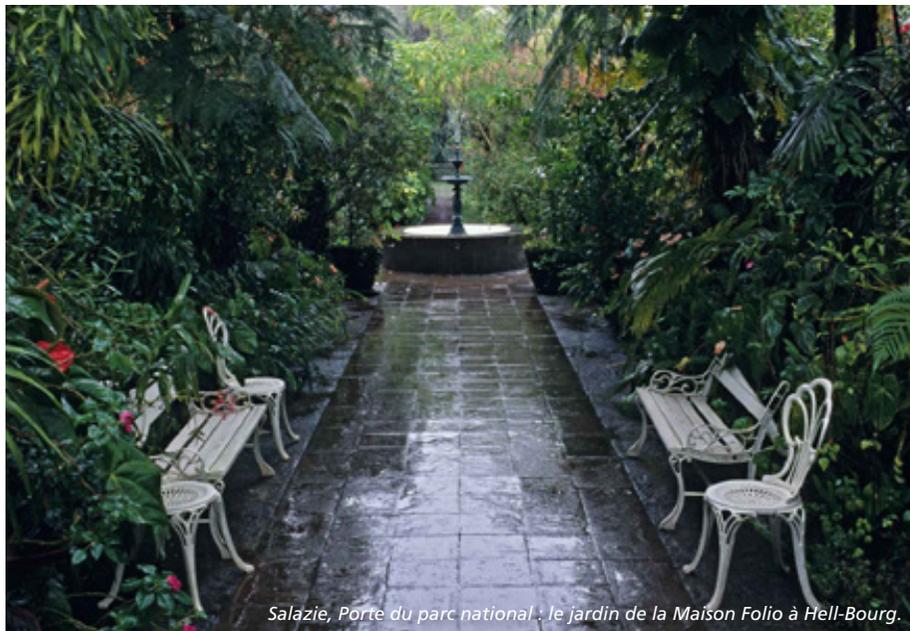


Les « Portes & Chemins de découverte du parc »

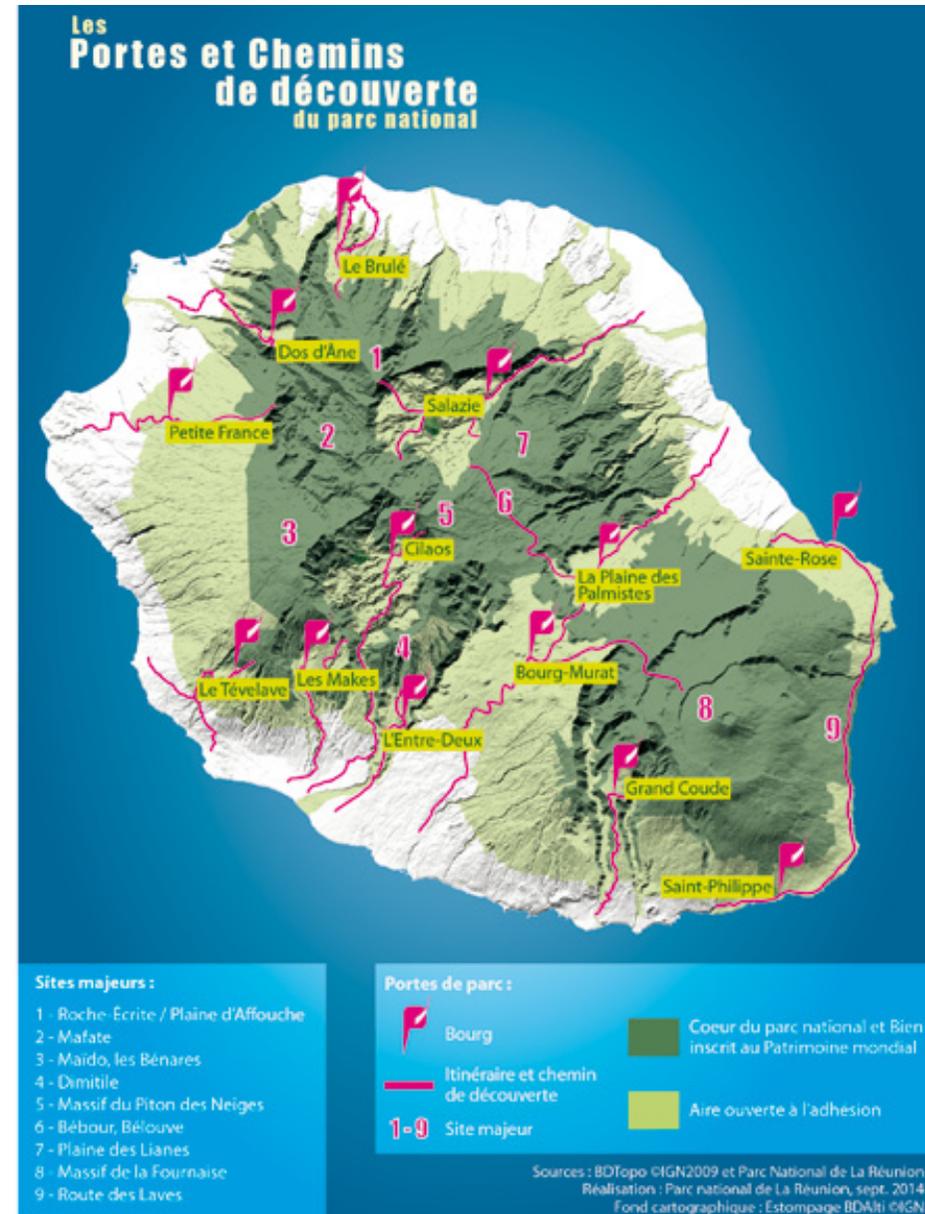
La Charte identifie 13 « Portes du parc national », qui sont des itinérances proposées autour de trois éléments : un bourg à vocation touristique, un ou plusieurs sites majeurs en cœur de parc national ou à proximité et des itinéraires d'accès, depuis les bas vers les sites majeurs en passant par le bourg.

Cette démarche est axée sur la valorisation des patrimoines. Elle propose d'organiser leur mise en découverte après avoir caractérisé leur singularité. Les richesses d'un territoire constituent ainsi un « fil vert » identitaire, à partir duquel sont développés des services, des produits, des savoir-faire. Cette démarche vise aussi à accompagner les initiatives d'amélioration du cadre de vie au bénéfice des habitants et des visiteurs.

Un dispositif financier (Europe, État, Région) accompagnera dans cette démarche les communes ou leurs groupements volontaires.



Salazie, Porte du parc national : le jardin de la Maison Folio à Hell-Bourg.



Enjeu 4

Impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts

Près de 170 000 personnes habitent aujourd'hui dans les Hauts et participent à la vie économique, sociale et culturelle de l'île. Pourvoyeurs de productions agricoles, ces territoires à forte coloration rurale contribuent également à l'équilibre de la société réunionnaise, en offrant au cœur de la nature un accueil touristique à travers des espaces de ressourcement et de loisirs.

Même si les Hauts sont désormais reconnus pour leur caractère exceptionnel, les bases de leur développement restent encore fragiles, d'autant que l'accroissement démographique les soumet à de profondes mutations. Dans la continuité des politiques publiques spécifiques dont ils bénéficient depuis plus de trente ans, la Charte du parc national porte l'ambition de poursuivre et de renforcer un développement économique fondé principalement sur le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée et sur le développement de l'éco-tourisme, tout en préservant le lien social et la qualité de vie.



Le goyavier : une filière riche de nombreux produits, encadrée par une charte de bonnes pratiques.

Quelques exemples de ce que propose la Charte :

Pour accompagner le développement et l'aménagement harmonieux du territoire

Définir une stratégie ambitieuse pour les Hauts

- Rénover la gouvernance des Hauts, pour une implication renouvelée des décideurs, des acteurs locaux et de la population
- Poursuivre et adapter les politiques engagées en faveur des Hauts, en prenant en compte les enjeux identifiés par la Charte

Améliorer le cadre et la qualité de vie

- Veiller à une gestion équilibrée et durable du territoire
- Promouvoir l'identité rurale des bourgs des Hauts et la qualité urbaine des villes relais
- Soutenir et encourager l'intégration paysagère et la qualité environnementale des aménagements et des équipements



Elevage dans les Hauts



Pour conforter un développement porteur d'identité

Accompagner les activités agricoles

- Préserver et conforter les espaces de productions et les filières associées
- Valoriser et labelliser les produits de terroir respectueux de l'environnement

Promouvoir le développement et l'utilisation des espèces végétales indigènes

- Développer et organiser les filières de production d'espèces indigènes
- Promouvoir l'utilisation des espèces indigènes

Soutenir les initiatives culturelles et artistiques

- Encourager et accompagner les initiatives culturelles et artistiques mettant en valeur la relation homme / nature
- Encourager les territoires à valoriser leurs atouts patrimoniaux et leurs spécificités

Pour faire des Hauts un espace d'excellence pour l'éco-tourisme et l'accueil récréatif

Organiser un développement territorial structuré autour des « Portes & chemins de découverte du parc national »

- Élaborer et mettre en œuvre la mise en scène de la découverte du parc national, des Bas vers les Hauts
- Mettre en œuvre des démarches patrimoniales exemplaires au sein des bourgs et au long des itinéraires

Renforcer la qualité de l'accueil touristique

- Viser l'excellence dans la gestion des sites phares : accessibilité, intégration paysagère, gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, ...
- Promouvoir l'exemplarité environnementale dans la pratique des activités de loisir et de tourisme
- Encourager et soutenir une démarche de progrès des prestations touristiques : restauration, hébergement, accompagnement, ...



Randonneurs au Pas de Bellecombe - Massif du Volcan

Le cœur habité

Une originalité du parc national de La Réunion et une responsabilité collective

Le cœur du parc national abrite deux zones habitées par environ 800 résidents permanents : le cirque de Mafate et l'îlet des Salazes (cirque de Cilaos). Ce classement marque la reconnaissance du grand intérêt et de la qualité du paysage et de l'héritage culturel né du peuplement de ces territoires enclavés et sans accès routier. Il témoigne aussi de la volonté d'accompagner leur développement tout en préservant leur identité.

En complément des mesures qui s'appliquent à l'ensemble du cœur, la Charte propose des mesures spécifiques au cœur habité. De plus, la réglementation du cœur s'applique aux résidents avec un certain nombre d'assouplissements destinés à tenir compte de leur situation particulière. L'enjeu est ici de préserver le caractère exceptionnel de ce territoire emblématique et de permettre son développement socio-économique durable, en favorisant sa gestion collective et participative.



Case traditionnelle et panneaux solaires à Mafate.

Quelques exemples de ce que propose la Charte :

Pour accompagner le développement du cœur habité

Améliorer les conditions de vie en impliquant la population

- Organiser la gouvernance du cœur habité et développer la participation des habitants
- Planifier et mettre en œuvre le développement et l'aménagement des îlets en tenant compte des contraintes naturelles et des besoins des habitants
- Améliorer la qualité des accès au cœur habité

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'éco-territoire

- Construire une offre touristique fondée sur l'identité des territoires et valorisant les patrimoines et la relation Homme-Nature
- Encourager et accompagner les démarches innovantes en matière d'écotourisme
- Favoriser la meilleure appropriation des patrimoines par la population
- Restaurer la place de l'agriculture dans le tissu socio-économique, la consommation locale et l'entretien des paysages

Pour préserver l'identité et le cadre exceptionnel du cœur habité

Connaître et accompagner les évolutions du bâti, dans le respect de l'esprit des lieux

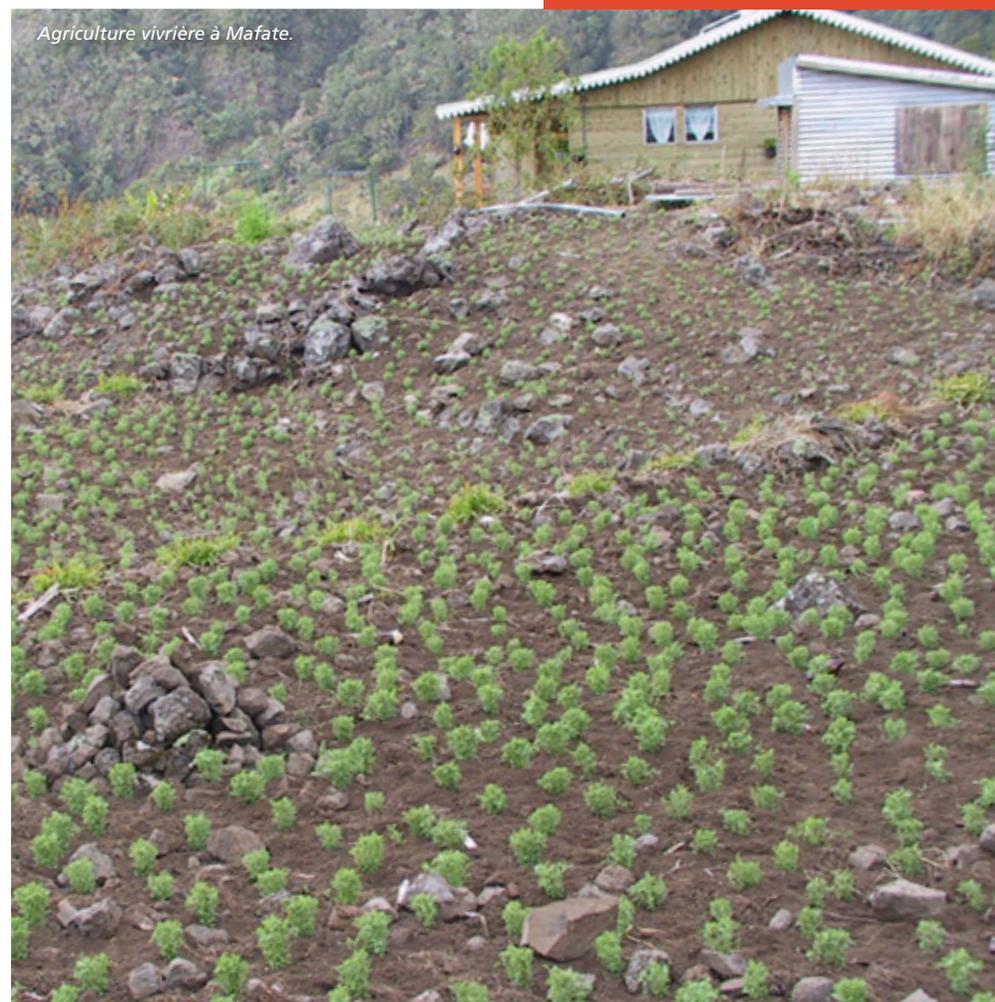
- Développer et valoriser les connaissances sur le bâti du cœur habité
- Élaborer un cahier technique guidant l'usage des formes, des volumes, des matériaux et des couleurs
- Maîtriser l'organisation spatiale des îlots et accompagner les projets individuels pour préserver la qualité paysagère

Intégrer les enjeux de la biodiversité dans l'action publique et privée

- Développer la connaissance de la biodiversité du cœur habité
- Développer la production, l'usage et l'appropriation des plantes indigènes au sein du cœur habité
- Impliquer les habitants dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Valoriser le patrimoine culturel

- Développer la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel, par des inventaires et des collectes de mémoire
- Valoriser le mode de vie original du cœur habité auprès des habitants et dans l'offre éco-touristique



La population du cœur habité a développé un **mode de vie atypique** dans un milieu naturel parfois hostile. Cette particularité retient l'attention tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale. Des actions de coopération visant à valoriser ces pratiques mais aussi à aider les résidents à répondre aux préoccupations du quotidien sont envisagées avec d'autres territoires confrontés à des problématiques similaires.

Enjeu transversal

Education – sensibilisation – communication

Le projet de territoire que propose la Charte n'aura de sens que s'il est partagé et que ses enjeux sont connus et compris. Dans cette logique, l'éducation, la sensibilisation et la communication irriguent les actions de la Charte. Elles constituent un enjeu transversal, décliné dans chacun des quatre enjeux thématiques, au bénéfice des différentes catégories de publics et d'usagers.

Il s'agit de favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de la richesse du parc national et des enjeux de leur protection. Les habitants doivent avoir conscience de vivre sur un territoire d'exception et ce caractère exceptionnel doit être révélé aux visiteurs. Stratégie éducative axée sur le « savoir heureux », démarche de sensibilisation et de médiation, supports de communication variés et adaptés aux différents publics, mise en scène du territoire, serviront cet objectif.

La médiation sera privilégiée avant tout recours aux sanctions administratives ou pénales. Elle associera les acteurs concernés, dans la recherche de solutions consensuelles et équilibrées.



Intervention d'agents auprès de participants du Pandathlon

Quelques exemples de ce que propose la Charte :

Pour favoriser l'appropriation des patrimoines naturel, culturel et paysager

Développer des supports et actions de communication autour du parc national et de ses patrimoines

- Réaliser des supports et médias de présentation du parc national, en différentes langues
- Proposer des animations, des conférences et des expositions présentant et expliquant les patrimoines
- Développer une gamme de « produits dérivés » mettant en valeur les patrimoines : posters, jeux pédagogiques, contes, ouvrages, ...

Accueillir le public sur le territoire et lui révéler les patrimoines

- Concevoir des animations et des médias, pour révéler le patrimoine aux visiteurs, notamment par la démarche d'interprétation
- Assurer une présence régulière sur les sites phares du parc national, tout au long de l'année
- Valoriser le patrimoine dans le cadre des grands rendez-vous nationaux et des rendez-vous locaux

Construire et mettre en œuvre une offre pédagogique et de sensibilisation aux patrimoines

- Concevoir et réaliser des outils et des interventions pédagogiques, notamment à destination des scolaires
- Soutenir et accompagner des classes à projets axés sur les patrimoines du parc national
- Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs de l'éducation à l'environnement



Pour favoriser l'implication du public dans la préservation de la biodiversité et des paysages

Sensibiliser les publics à la fragilité des patrimoines, aux enjeux de conservation et aux bons gestes à adopter

- A l'occasion de toute action pédagogique ou de sensibilisation, présenter les menaces pesant sur les patrimoines et les moyens d'y remédier
- Conduire des actions de communication et de sensibilisation ciblées pour lutter contre certaines menaces : déchets, braconnage, incendies, ...
- Valoriser les bonnes pratiques, notamment à travers la marque « Esprit Parc national » distinguant les biens et services respectueux des patrimoines

Développer le bénévolat et les actions d'implication du public

- Organiser des opérations de bénévolat ponctuelles : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, nettoyage de sites, ...
- Mettre en place des actions impliquant la population dans la durée : « aires de contrôle intensif », plantation d'espèces indigènes, ...
- Encourager les organisateurs de manifestations sportives à mener des opérations de « verdissement »

Pour une appropriation du plus grand nombre, la diffusion des connaissances sur le patrimoine culturel pourra se faire en adaptant les supports de communication aux attentes de la population : vulgarisations scientifiques, médias, nouvelles technologies, animations ludiques, mise en scène du patrimoine... Il s'agit de rendre la population actrice de la protection et de la valorisation de son patrimoine.



Chaque année, environ 7000 élèves bénéficient des interventions pédagogiques des agents du Parc national.

► Une réglementation au service du projet de territoire

Le cœur du parc national de La Réunion est un espace naturel d'intérêt national et international qui nécessite d'être protégé. C'est également un espace de découverte de la nature, de ressourcement et de tranquillité pour les Réunionnais et les visiteurs.

La réglementation du cœur du parc national, fruit d'un important travail collectif et partenarial, est l'un des outils au service des objectifs définis par la charte. Elle vise :

- à assurer un haut niveau de protection du cœur,
- à assurer une gestion conservatoire des patrimoines du cœur,
- à encadrer et à orienter les activités humaines dans le sens du respect des patrimoines paysager, naturel et culturel exceptionnels.

Les règles fixées par la charte viennent préciser les conditions de mise en œuvre de la réglementation définie par le décret de création du parc national : ce sont les MARCœur (ou Modalités d'Application de la Réglementation dans le Cœur). Certaines règles sont

fixées précisément. Pour une meilleure adaptation au territoire, d'autres pourront être précisées, pendant la durée de vie de la charte (10 ans), par le Conseil d'administration ou le directeur. Les domaines réglementés concernent la protection du milieu naturel, les travaux et les activités. Certaines de ces règles sont soumises aux avis préalables du Conseil scientifique et du Conseil économique, social et culturel. En voici quelques exemples.

Peut-on continuer à prendre librement des photos ?

La Charte prévoit une liberté totale pour les prises de vue et de son professionnelles et amatrices, dès lors qu'elles sont réalisées dans le respect des patrimoines et des autres règles

relatives au bruit, à la lumière, aux accès. Seuls les tournages mobilisant des équipes importantes (plus de 30 personnes) sont soumis à autorisation.

Peut-on encore pique-niquer dans le cœur du parc national ?

Oui, bien sûr, tout en respectant la nature et les paysages ! Cette activité devenue traditionnelle peut continuer à s'exercer librement. Cependant, pour éviter les incendies et les dégradations du sol, de la faune et de la flore indigènes, le feu n'est autorisé que sur les places à feux spécialement aménagées, sur les lieux d'accueil du public. Il est également possible d'utiliser des réchauds portatifs dans certains lieux et sous certaines conditions.

Que faire de ses déchets ?

Les déchets, même biodégradables, peuvent avoir de graves conséquences. Outre la dégradation des paysages, ils favorisent la prolifération des rats et des chats, qui menacent ensuite les espèces indigènes et peuvent être porteurs de maladies. L'abandon de déchets est donc interdit en dehors des sites désignés à cet effet. Mais dans tous les cas, le meilleur geste consiste à emporter ses déchets avec soi.

Peut-on prélever ce que l'on veut dans le cœur du parc national ?

Pour les minéraux, on peut librement ramasser (sans bris de roche) un « souvenir personnel » d'une

Vous entrez dans un espace protégé, cœur du Parc national, inscrit au patrimoine mondial. Merci de respecter la réglementation en vigueur.



promenade en cœur de parc national, excepté sur certains sites à forte valeur patrimoniale : tunnels de lave, forêt fossilisées, site archéologiques...

Les animaux et végétaux indigènes en cœur de parc sont strictement protégés : il est interdit de leur porter atteinte, de les prélever, de les détenir ou de les transporter. Des autorisations dérogatoires sont néanmoins possibles pour certains usages : tisannerie, recherche scientifique, gestion conservatoire...

A contrario, la collecte d'espèces non indigènes est tolérée, sous réserve de ne pas dégrader le milieu.

Peut-on continuer à exercer une activité commerciale, artisanale ou agricole dans le cœur du parc national ?

Les activités antérieures à la création du parc national peuvent perdurer dès lors qu'elles étaient exercées en toute légalité. De plus, l'installation de nouvelles activités reste possible, selon des conditions qui varient entre cœur naturel, cœur habité et cœur cultivé. Il s'agit de concilier développement économique et préservation des milieux naturels et des patrimoines du parc national : ce principe d'équilibre sous-tend les autorisations qui peuvent être délivrées.

La Charte signe-t-elle la fin de la chasse et de la pêche dans le cœur du parc national ?

Non ! La chasse et la pêche des espèces non indigènes demeurent autorisées. S'agissant en particulier du Cerf de Java, l'objectif est d'en contrôler strictement les effectifs car cette espèce est potentiellement

envahissante. L'approche retenue pour la Roche Écrite tient compte de la composante socio-culturelle de la chasse sur ce secteur, en considérant cette activité comme un outil de régulation de la population de cerfs, sous réserve d'un prélèvement suffisant et de pratiques maîtrisées pour éviter les impacts négatifs sur les milieux indigènes.

Peut-on continuer à admirer les paysages du parc national depuis le ciel ?

Oui ! Le survol motorisé est autorisé à une distance minimale de 300 mètres du sol ou des obstacles, sauf au franchissement des cols et sur certains sites particuliers (Trou de fer...). Dans certaines zones, une réglementation particulière veille à la préservation des espèces les plus fragiles.

Peut-on bivouaquer dans le cœur du parc national ?

Le bivouac, pratique liée à la randonnée en cœur de parc, reste naturellement

possible, mais il est encadré afin de préserver la quiétude et le caractère du parc. Ainsi le bivouac ne peut se pratiquer que sous tente légère, entre 16h00 et 8h00 et à proximité immédiate d'un itinéraire ou d'un gîte. De plus, le bivouac est interdit dans certaines zones particulièrement sensibles.

Des autorisations dérogatoires peuvent être données dans le cadre de missions scientifiques, de manifestations ou d'activités de découverte touristique ou pédagogique.

Les chiens sont-ils autorisés ?

Oui, mais uniquement s'ils accompagnent leur maître lors d'une randonnée ou s'ils sont utilisés dans le cadre de la chasse, et en dehors de certains territoires particulièrement fragiles (ancienne réserve naturelle de Mare-Longue, territoires classés en arrêté de protection de biotope...). Sur l'ancienne réserve naturelle de la Roche Écrite, les chiens doivent être tenus en laisse. A noter que les autres animaux de compagnie sont interdits en cœur de parc, sauf pour les résidents du cœur habité et les gestionnaires de gîtes de montagne.



► Faire vivre le projet de territoire

La Charte du parc national de La Réunion est établie pour 10 ans. Le projet de territoire qu'elle porte constitue la feuille de route de l'établissement public du Parc national. Mais ce projet invite aussi beaucoup plus largement chaque partenaire (collectivités, État, associations, habitants, et autres acteurs locaux...) à contribuer à sa mise en œuvre en fonction de ses compétences, en s'appuyant sur des collaborations renforcées. La vie de la charte, comme la vie du parc, doit en effet conserver son caractère partagé.

Une gouvernance équilibrée pour piloter la mise en œuvre de la charte

La mise en œuvre de la Charte est suivie et pilotée par le **Conseil d'administration** du Parc national, qui s'appuie sur le Conseil économique, social et culturel et sur le Conseil scientifique. **L'établissement public** joue un rôle central d'animation et de coordination des différents partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs pour cette mise en œuvre. Des évaluations régulières seront conduites, avec notamment un suivi annuel des actions conduites et une évaluation à mi-parcours.

Mis en place en 2007, le **Conseil d'administration** de l'établissement

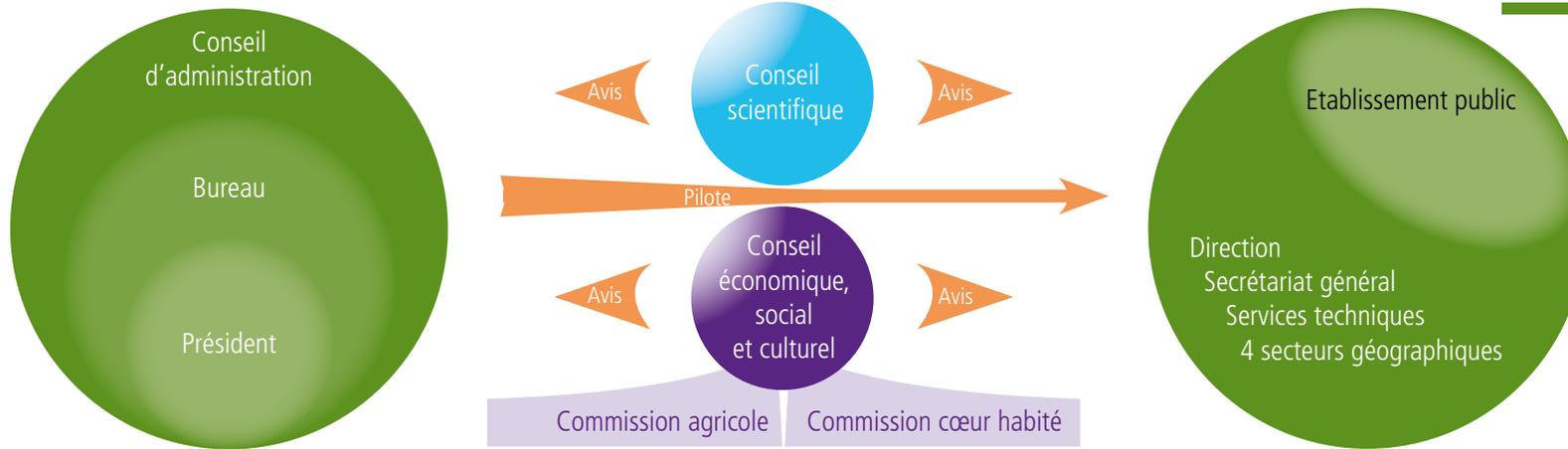
Parc national de La Réunion regroupe 88 membres représentant l'ensemble des forces vives du territoire. **Le Bureau du Parc national**, composé de 15 membres, est le véritable organe de gestion, par délégation du Conseil d'administration dont il émane.

Le Conseil scientifique se compose de 18 membres de disciplines variées : sciences de la vie et de la terre, sciences humaines, urbanisme et architecture ; 7 experts extérieurs sont également désignés pour l'assister.

Le Conseil scientifique a un rôle réglementaire sur certaines procédures d'autorisation et son avis peut être requis sur tout projet ou toute décision ayant un impact sur l'environnement.

Le Conseil économique, social et culturel est composé de 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants, qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le parc ou concourent à la vie locale. Il assiste le Conseil d'administration et le Directeur notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale. Il a vocation à contribuer activement à la recherche d'un juste équilibre entre d'une part le développement des activités humaines et la sauvegarde des traditions, et d'autre part la connaissance et la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

La Charte prévoit que le Conseil économique, social et culturel organise ses travaux en s'appuyant sur des commissions thématiques ou géographiques, afin de prendre en compte de façon optimale les sujets qui préoccupent les acteurs du territoire et la population. La place de l'agriculture dans l'économie de l'aire ouverte à l'adhésion, mais aussi ses relations étroites avec les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, justifie ainsi la mise en place d'une **commission agricole**. Par ailleurs, l'ambition de faire du cœur habité un éco-territoire exemplaire va de pair avec une implication forte des habitants dans sa gouvernance, à travers une **commission du cœur habité**.



La mise en œuvre de la Charte : un partenariat proposé aux acteurs locaux

Chaque commune est libre d'adhérer à la Charte. Cette adhésion est un acte fort qui marque l'engagement de la commune en faveur du projet de territoire : elle s'engage à respecter les orientations définies par la Charte, à concourir aux objectifs et à mettre en œuvre les mesures et les actions préconisées en fonction de ses domaines de compétences ou d'interventions. Une première phase d'adhésion s'est ouverte au deuxième semestre 2014. Trois ans après cette première phase, les communes qui auraient refusé initialement peuvent à nouveau décider d'adhérer.

A l'issue de la première phase d'adhésion, le Préfet constate par arrêté le périmètre effectif du parc national.

Dès lors, la mise en œuvre de la Charte entre dans sa phase opérationnelle : celle-ci devient un outil au service du territoire et de ses habitants. Des « **conventions d'application sur mesure sont proposées** aux communes adhérentes. Elles déclinent la Charte autour des quatre enjeux majeurs en des projets économiques, culturels, sociaux ou environnementaux partagés, qui contribueront au bien-être des générations présentes et futures. Des conventions d'application sont également proposées aux conseils régional et général, aux communautés de communes et aux autres acteurs publics.

En complément, des « **contrats de partenariat** » peuvent être conclus avec les acteurs privés. L'adhésion à la Charte confirme et amplifie un nouveau mode de relations entre l'établissement public du Parc national et les acteurs de son territoire, construit sur une **base partenariale et contractuelle**.

L'établissement public du Parc national **concentre ses moyens d'intervention** en priorité sur les communes adhérentes : implication des agents de l'établissement au service des projets des communes, animations pédagogiques, subventions et ingénierie financière, organisation d'événements, contribution à la promotion et à la valorisation des patrimoines, etc. D'importants moyens financiers sont par ailleurs prévus au

titre de la programmation européenne 2014-2020 en faveur des mesures de la Charte.

Enfin, en adhérant à la Charte, **les communes bénéficient de la double image « Parc national » et « Patrimoine mondial »**, labels reconnus au niveau international. Les entreprises implantées sur leur territoire peuvent bénéficier de la marque commerciale « Esprit Parc national », qui distingue certains biens et services favorables à la préservation des patrimoines.

Les ressources en ligne

<http://www.reunion-parcnational.fr/Le-projet-de-territoire.html>

La Charte du parc national de La Réunion

<http://www.reunion-parcnational.fr/charte-PNrun/Charte-A4-V5.4-BD.pdf>

La carte des vocations

http://www.reunion-parcnational.fr/charte-PNrun/Charte_PNRun_Carte_vocations_A3.pdf

Le rapport d'évaluation environnementale

http://reunion-parcnational.fr/Enquete-publique/ESE_ChartePNRun_juin2012.pdf

La lettre de la charte n°1

<http://www.reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/lettre1charte-web.pdf>

La lettre de la Charte n°2

<http://www.reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/Lettre2charte-web.pdf>

La lettre de la Charte n°3

http://reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/Lettre_Charte_n3-web.pdf

Bilan 2007-2013

<http://www.reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/Bilan-6ans-PNrun-A4-web-2013.pdf>



Parc national de La Réunion

258 rue de La République
97431 Plaine des Palmistes
Tél : 0262 90 11 35 - Fax : 0262 90 11 39

Antenne secteur nord

165 allée des Spinelles - Bellepierre
97400 Saint Denis
Tél : 0262 90 99 20 - Fax : 0262 90 99 29

Antenne secteur ouest

8 rue François de Mahy
97426 Trois Bassins
Tél : 0262 27 37 80 - Fax : 0262 34 63 41

Antenne secteur sud

Domaine de Manapany
96 rue Maxime Payet
97429 Petite-Ile
Tél : 0262 58 02 61 - Fax : 0262 58 89 59

Antenne secteur est

258 rue de La République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 0262 56 09 88 - Fax : 0262 56 15 25

www.reunion-parcnational.fr
contact@reunion-parcnational.fr



« L'île se profile comme un bouclier posé sur l'océan. Sa ligne générale douce issue des planèzes aux pentes régulières laisse apparaître en son centre les dépressions profondes bordées de remparts abrupts isolant un sommet majeur. Ici et là des lignes vives symbolisent érosion et ravines. »

Michel Sicre

Ingénieur signalétique et interprétation

